



Mairie de
Quiberville-sur-Mer

76860

CONCOURS ET EXPOSITION DE PEINTURE A QUIBERVILLE-SUR-MER

DU DIMANCHE 27 JUILLET AU DIMANCHE 3 AOUT 2025



REGLEMENT

Article 1– Objet : La Commune de Quiberville-sur-Mer organise son cinquième concours d'art qui se déroulera en deux parties :

- Concours avec exposition à l'Espace du Large des œuvres réalisées par les participants dans leur propre atelier,
- Concours en plein air avec exposition à l'Espace du Large des œuvres réalisées dans la journée sur place.

Les deux concours vont se dérouler en même temps et les artistes seront libres de participer au concours souhaité.

Pour le concours Exposition avec les œuvres déjà réalisées dans l'atelier :

Tous les candidats intéressés par l'exposition d'une œuvre réalisée dans leur propre atelier sont priés de se présenter le **samedi 26 juillet avec leur œuvre**, de 10h00 à 12h00 à l'Espace du Large. La thématique et les techniques sont libres. Toutes formes d'arts visuels sont autorisées (peinture, photo, dessin, sculpture, collage...) à l'exclusion de la vidéo.

Pour le concours en plein air :

Il est demandé de réaliser sur place, à l'emplacement de son choix, en plein air, dans la rue, une œuvre originale caractérisant le paysage de Quiberville-sur-Mer. Les œuvres ne devront pas être peintes d'un balcon ou d'une fenêtre privée, ni d'après photos ou croquis préalables. Dans ce petit village de pêcheurs, traversé par la Saâne et sa belle campagne, Quiberville-sur-Mer est le cadre idéal et pittoresque pour une journée de peinture en plein air.

L'événement aura lieu le **dimanche 3 août** de 9h30 à 20h00.

Les artistes amateurs et professionnels pourront participer avec une seule inscription aux deux expositions avec remise de prix.

Article 2 – Formalités d'inscription : Les deux concours sont ouverts à tous les artistes amateurs ou professionnels à partir de l'âge de 18 ans. Le nombre est limité à 60 participants avec un minimum de 20 personnes inscrites.

L'inscription est obligatoire et le prix est fixé à 10 euros par participant (une seule inscription vous donnera la possibilité de participer aux deux concours distingués).

Les paiements se dérouleront uniquement sur place et en espèces au moment de l'inscription.

Possibilité de télécharger le règlement en version PDF sur le site de l'Office de Tourisme de Quiberville-sur-Mer.

Pour le concours Exposition avec les œuvres déjà réalisées dans l'atelier :

Merci de se présenter directement à l'Espace du Large le samedi 26 juillet 2025 de 10h00 à 12h00 pour déposer les œuvres. Si vous avez des sculptures à exposer, merci de prendre contact avec l'organisatrice, Madame Veronica Canzanella pour une meilleure organisation.

Seules les œuvres munies d'une attache pour être suspendues seront admises. Tous les supports sont admis mais le format ne doit pas dépasser 60 cm x 80 cm.

En fonction du nombre de participants, au cas où il y aurait de la place supplémentaire, une deuxième œuvre pourrait être exposée mais une seule œuvre serait soumise à la remise de prix.

Pour le concours en plein air : Tous les candidats devront se présenter le dimanche 3 Août de 9h30 à 12h00 à l'Espace du Large avec le support à peindre avec attache prêt à l'accroche . Un seul support sera autorisé pour participer au concours et sera validé avec le tampon de la mairie.meme pour la technique de l'aquarelle

A 15h00, les œuvres pourront faire retour à l'Espace du Large, munies d'une attache et prêtes à être exposées.

Le public sera invité à voter pour son œuvre préférée jusqu'à 18h00.

Article 3 – Concours en plein air - technique, support et format :

- La technique : il s'agit d'un concours de peinture et dessin : tous les procédés de réalisations picturales sont admis (pigments, gouache, aquarelle, acrylique, fusain, pastel, huile, collage ...) à l'exclusion de tout travail sur document photographique ou informatique. Tous les styles et toutes les sensibilités sont autorisés. Il est fortement conseillé au candidat de favoriser les techniques à séchage rapide. Le candidat ne pourra présenter qu'une seule œuvre et seules les créations personnelles seront admises.
- Le support : tous les supports sont admis, mais le format ne doit pas dépasser 60 cm x 80 cm. Le support doit être suffisamment rigide pour être exposé (toile sur châssis, bois, support cartonné...). **Chaque participant apporte son propre matériel, aucun matériel n'est fourni par les organisateurs.**

Tout support doit être muni impérativement d'une attache permettant d'être suspendu à une grille. Les aquarelles, plumes... doivent être présentées obligatoirement sur un support cartonné et muni d'une attache pour être suspendues.

Article 4 – Pour les deux concours :

Toutes les œuvres seront exposées jusqu'au dimanche 3 Août à l'Espace du Large de Quiberville-sur-Mer. La remise des prix pour les deux concours aura lieu à 18h30 et sera suivie d'un vin d'honneur offert par la mairie. Toutes les œuvres exposées devront être récupérées par leurs propriétaires dès la fin de la remise des prix.

Article 5 – Les prix :

Les prix sont distincts et offerts par la Commune de Quiberville-sur-Mer.

Premier prix œuvre dans l'atelier : 150 euros

Premier prix œuvre en plein air : 150 euros

L'œuvre du premier lauréat sera exposée jusqu'au 1^{er} septembre 2025 à l'Office de Tourisme de Quiberville-sur-Mer.

En fonction du nombre de participants et des conditions météorologiques, la mairie se réserve la possibilité de modifier les conditions du concours.

Article 6 : Si un artiste venait à faire une vente durant les journées d'exposition, 10 % du montant sera attribué à la mairie.

Article 7 - Utilisation et droits des tiers : Les œuvres restent la propriété des artistes. Le participant autorise cependant l'utilisation, la publication, la reproduction de l'image de l'œuvre laquelle pourra être utilisée pour la promotion. Il s'agit notamment du droit d'exploiter l'œuvre à des fins promotionnelles, affiches, articles de presse, internet, éditions brochures.

Article 8 : Les candidats déchargent les organisateurs de toute responsabilité en cas de vol, de dégradations des œuvres ou de matériel, pour tous dommages causés ou subis par les exposants ou par les tiers, d'accident survenus à leurs œuvres ou à leur personne. Les participants s'engagent à laisser les lieux propres après le concours. Les organisateurs se réservent le droit de modifier tout ou une partie du présent règlement, d'écourter, de proroger ou d'annuler le présent concours si des circonstances l'exigent. Leur responsabilité ne saurait être engagée de ce fait.

En cas d'annulation, la mairie s'engage à fixer une nouvelle date pour l'événement.

Les concurrents apposent leur signature à l'inscription et de ce fait acceptent le présent règlement.

Je m'engage à respecter les articles du règlement ci-dessus.

Date

Nom et Prénom

Signature

INSCRIPTION Concours peinture « A vos pinceaux »

NOM : PRÉNOM

ADRESSE :

TÉLEPHONE :

COURRIEL :

Concours plein air

Concours dans son propre atelier

Tampon

ADHÉSION 10 euros

Format Technique Numéro attribué

Je souhaite vendre oui non prix de l'œuvre.....

Œuvre retirée le..... signature.....